

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF OCTOBRE (09/10/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 6

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), Mme DESCAMPS Marie-Line (représentée par Madame Claudine MATALA), Mme Arlette CAZORLA (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS : 2

M. Pierre PUCHOUAU, Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA), **Conseillers Municipaux**.

Madame Claudine MATALA est nommée secrétaire de séance.

23 – 09 octobre 2023

**23. Convention de partenariat pour la diffusion de données
ouvertes et intelligentes avec le syndicat Mixte Tarn et Garonne
Aménagement**

Rapporteur : Monsieur THIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article n° 2016-1321 de la Loi du 7 octobre 2016, pour une République numérique,

Vu les articles L.311-1, L.311-9 et L.300-4 du Code des relations entre le public et l'administration – CRPA),

Vu la démarche d'ouverture des données publiques au travers de sa plateforme Tarn-et-Garonne Open Data engagée par le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, au service de la transparence, du développement économique et social, ainsi que de la valorisation et de la modernisation de l'action publique,

Considérant le souhait du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement de poursuivre la mise à disposition progressive de ses données ainsi que celles de ses partenaires de façon universelle, et publier des jeux de données selon des standards définis au niveau national et territorial et propose de poursuivre cette dynamique au service du territoire départemental et de ses partenaires intéressés,

Après en avoir donné lecture, Monsieur Le Maire soumet au vote de l'Assemblée délibérante les termes de la convention à intervenir avec le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes à intervenir avec le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement,

AUTORISE Monsieur Le Maire à revêtir de sa signature ladite convention et tout document y afférent,

Pour copie conforme
Moissac, le 12 octobre 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine MATALA